



SYNDICAT MIXTE POUR LA CREATION, L'AMENAGEMENT ET LA GESTION DE L'AERODROME BRIVE-SOULLAC

COMITÉ SYNDICAL DU 17 JUIN 2024

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES EN SEANCE

ARTICLE L2121-25 DU CGCT

L'an deux mille vingt-quatre et le 17 juin à 14 h 30, le Comité du Syndicat Mixte pour la Création, l'Aménagement et la Gestion de l'Aérodrome Brive-Souillac, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Brive, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Julien BOUNIE.

La convocation a été établie et affichée le 07 juin 2024.

Le comité syndical, réuni à la majorité de ses membres en exercice a, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigné Monsieur Eddie MARCOS pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° DE DELIBERATION	OBJET DES DELIBERATIONS	DECISION
	Approbation du procès-verbal du comité syndical du 28 mars 2024	Adopté
2024-14	Vente d'un camion SSLIA	Unanimité
2024-15	Décision modificative n° 1 – Budget 2024	Unanimité
2024-16	Versement d'une subvention d'exploitation à la Régie Personnalisée de l'Aéroport de Brive-Souillac - Année 2024	Unanimité

A Brive, le 18 juin 2024

Le Président

Julien BOUNIE

L'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements et le décret n° 2021-1311 du même jour pris pour son application apportent d'importantes modifications aux règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements et notamment la suppression du compte-rendu des séances et la création de la liste des délibérations.

Les délibérations sont consultables sur le site Internet de l'aéroport Brive Vallée de la Dordogne : www.aeroport-brive-vallee-dordogne.fr, rubrique Espace Pro, sous-rubrique Actes administratifs

Date de publication : 19/06/2024